

FRESNES-SUR-ESCAUT, le 29 10 2022

Réf : VF/JH/GS

ARRÊTE MUNICIPAL

- Nous, Maire de la Ville de 59970 Fresnes-sur-Escaut,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifiée par les arrêtés subséquents,
- Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures pour prévenir les accidents à l'occasion des **travaux de Rabotage voirie et application d'enrobé** réalisés par **l'entreprise Jean LEFEBVRE Nord rue Jean Jaurès.**
jl-d@demat.sogelink.fr

ARRÊTONS

Article 1 : La circulation et le stationnement seront restreints dans l'emprise du chantier et ses abords proches. Alternat dans la rue Jean Jaurès D935A.

- Vitesse limitée à 30 Km/h,
- Stationnement et arrêt interdits dans l'emprise du chantier,
- Dépassement interdit,
- Restriction de circulation.
- Feux tricolores pour circulation en alternat.

Article 2 : Les différentes interdictions et restrictions de circulation et de stationnement seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux conformes aux lois et règlements en vigueur (B14, B3, B6...) et seront mis en place par l'entreprise **Jean LEFEBVRE Nord** responsable de leur maintenance.

Article 3 : Tous les véhicules en infraction concernant le présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement à la fourrière dont les frais seront à la charge du propriétaire du véhicule enlevé.

Article 4 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès la pose des panneaux visés à l'article 2, dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Cet arrêté relatif aux travaux décrits ci-dessus est valable : à compter du 10 11 2022, pour une durée de 30 jours.

Article 6 : Mme le Maire,

Monsieur le Directeur Général des Services,

Monsieur le Chef de circonscription de Police de Condé-sur-L'Escaut,

et tout agent de l'autorité compétent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour Mme Le Maire,
Valérie FORNIES,
L'adjoint aux travaux,
José HENRARD.